



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



**AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N. 2/AICSTUNISI/2021  
EXPERT(E) ADMINISTRATIF(IVE) ET FINANCIER(E)  
(Convention de Contribution n. ENI/2020/416-672)**

**« PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ARTISANALE EN TUNISIE (ADAPT) »**

*Projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence Italienne pour la  
Coopération au Développement*

**Profile :** Une/e Expert/e administratif/ve et financier/ère

**Projet :** Projet d'Appui au Développement Rural dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie (ADAPT)

**Réglementation en vigueur :**

Conformément à la loi 125/2014 « *Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo* », au décret ministériel italien 113/2015 Art.11, alinéa 1) C, et à la résolution du Comité conjoint n.101 du 19.11.2019, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), recrute un/e Expert/e administratif/ve et financier/ère de l'UgP (Unité de Gestion du Programme) dans le cadre du « ADAPT » (ci-après dénommé « Projet »), initiative financée par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau de Tunis de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS).

**DESCRIPTION DU PROJET :**

Le Projet « Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche en Tunisie (ADAPT) » de 44,4 millions d'euros, financé par la Délégation Européenne en Tunisie et géré par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), s'inscrit dans la programmation ENI 2019/2020 en soutien au développement rural pour la Tunisie. ADAPT a pour objectif de soutenir des systèmes de production écologiques et durables en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaînes de valeurs associées. Il vise ainsi, tout d'abord, à faciliter les investissements des promoteurs privés dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale qui s'insèrent dans une démarche de production écologique et durable. Pour ce faire, il est prévu :



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

**Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672**



- i) La mise en place d'un Fonds d'Appui de 25 millions d'euros pour l'octroi aux opérateurs privés de subventions adossées à des crédits bancaires. L'accès et le fonctionnement de ce Fonds se fera à travers une plateforme numérique à créer dans le cadre du programme.
- ii) Le soutien aux coopératives et sociétés mutuelles du secteur agricole et de la pêche artisanale afin de contribuer à leur structuration et améliorer les services offerts à leurs membres, dans une optique de transition écologique vers des systèmes de production durable.
- iii) Le développement de partenariats Public/Privé pour la gestion de services/biens publics dans les domaines de l'agriculture et de la pêche durable.
- iv) Le renforcement des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL), contribuant ainsi au développement d'un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires. Cette action sera réalisée par le PAM.
- v) La mise en place d'une ingénierie d'animation du fonds pour définir la politique de subvention, promouvoir le fonds, orienter les promoteurs, suivre les effets des appuis. Ainsi, les Institutions de Recherche (à travers l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles - IRESA) en tant que acteurs clés du changement vers des systèmes de production et de transformation agro écologiques et durables, seront activement associées à la divulgation des principes de durabilité comme critère d'éligibilité pour l'accès au fonds d'appui. Le programme prévoit aussi des actions ciblées d'information et sensibilisations adressées à une vaste gamme d'opérateurs publics et privés du secteur (Groupements professionnels, syndicats, associations de la société civile, organismes de certification, etc) qui seront activement impliqués dans la mise en œuvre du programme.

ADAPT a démarré le 21 décembre 2021 pour une durée estimée de 94 mois (environ 8 ans). Le projet a été conçu d'une manière complémentaire avec le programme PRASOC (Programme d'appui au secteur privé et à l'inclusion financière dans les domaines de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire), financé par la Coopération italienne et la Caisse des Dépôts et Prêts italienne). Il s'agit d'une ligne de crédit pour le secteur privé qui est en cours d'exécution. Le projet ADAPT s'inscrit aussi dans un plus grand portefeuille consacré au « Développement économique et création d'emplois » financé par la Coopération italienne en Tunisie, comprenant d'autres initiatives en soutien du secteur privé ainsi qu'aux investissements du secteur publique (ligne de crédit de 73 M € à soutien des PME tunisiennes, programma d'aide à la balance des paiements de la Tunisie de 145 millions d'euros, conversion de la dette, de 50 millions d'euros, etc).

La mise en œuvre du Programme ADAPT sera assurée par une Unité de Gestion du Programme (UgP) créée et gérée par l'AICS Tunis. L'UgP est responsable de l'exécution de ADAPT et du maintien des relations avec les partenaires du Programme et la DUE. L'UgP travaillera en étroite coordination avec le personnel de l'AICS Tunis et notamment avec l'équipe en charge du secteur « Développement économique et création d'emploi » et sous la coordination du Responsable du secteur.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



L'UgG sera composée par le/la Chef/fe d'équipe, le/la Programme Officer, l'Expert/e de la Communication, l'Expert/e Administratif/ve et financier/ère et deux assistants. En outre, elle sera supportée par des experts internationaux et locaux qui seront recrutés par l'UgP.

L'AICS Tunis, selon ces procédures de gestion des conventions de contribution UE, nommera en interne deux figures qui assurent le contrôle technique et financier des activités de l'UgP: un Vérificateur des opérations et un Vérificateur financier. Les deux profils assureront un double contrôle des activités de l'UgP sur le plan financier, procédurale et technique.

La gouvernance du programme sera assurée par un Comité de Pilotage dont ils font partie l'AICS, l'UE, le PAM, le Ministère de l'Agriculture, l'APIA (Agence de promotion des Investissements Agricoles), la BCT (Banque Centrale de Tunisie), l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), le MEFAI (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement).

Il est prévu aussi un Comité Technique composé principalement par l'AICS et les Institutions de Recherche chapotées par l'IRESA qui sera fonctionnel tout au long de la vie du Programme. Il s'agit d'un Conseil consultatif qui assure les compétences techniques et professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

## TERMES DE REFERENCE

**Lieu d'affectation :** Tunis, avec des missions de terrain sur tout le pays.

**Contrat et rémunération :** 44.089,80 Euros annuels (*Compte tenu du degré de spécificité du projet ADAPT, qui dispose d'un budget de 44,4 millions d'euros, et compte tenu du degré élevé de responsabilité exigé par le collaborateur, l'AICS a déterminé une augmentation du 10% sur le salaire annuel brut prévue pour la figure « Expert Administration – Comptabilité » avec une expérience professionnelle d'au moins 7 ans*) + ajustement Pays + benefits.

**Durée :** 12 mois, inclus 2 mois d'essai, avec une possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 48 mois en total.

**Période indicative de démarrage des activités :** Plus tôt possible

### 1. PRINCIPALES FONCTIONS

L'expert/e administratif/ve et financier/ère du programme travaillera sous la **supervision directe du/de la Chef/fe d'équipe** de l'UgP et sous la supervision générale **du Représentant du Siège Régional AICS de Tunis, qui est mandaté par l'AICS Rome pour gérer tous les Programmes de coopération déléguée de compétence du Siège AICS de Tunis**. L'expert/e fournira un support au/à la Chef/fe d'équipe en ce qui concerne les tâches



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



liées à la mise en œuvre et à la gestion administrative, juridique et financière des activités prévues à l'Annexe I « Description de l'action » de la convention de contribution qui sont confiées à l'AICS.

**L'expert/e administratif/ve et financier/ère est en charge de l'élaboration des actes de nature administrative et financière liées à l'exécution de la Convention de contribution européenne selon les procédures PRAG/AICS.** Dans l'exécution de ses tâches, il/elle travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'UgP et il/elle devra superviser le travail de l'assistant/e administratif/ve qui sera recruté/ée dans l'UgP. L'expert devra se coordonner aussi avec le personnel de l'AICS Tunis, notamment avec le « Vérificateur financier » et le Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi », ainsi qu'avec le bureau administratif de l'AICS Tunis.

L'Expert/e administratif/ve et financier/ère, en coordination avec le/la Chef/fe d'équipe et avec le vérificateur financier, sous la responsabilité du Représentant du Siège AICS de Tunis, sera en charge des tâches décrites ci-dessous.

1. Élaborer la documentation de nature administrative et financière nécessaire afin de garantir la réalisation des activités du Programme et les livrables prévus dans le contrat ;
2. Assurer le respect des obligations financières et comptables, à la fois externes (vers l'UE) et internes (vers l'AICS Rome et l'AICS Tunis) ;
3. Initier et coordonner les processus de passation des marchés en étroite collaboration avec le/la Chef/fe d'équipe, y compris la préparation de la documentation des dossiers pour les procédures d'appel d'offres et les procédures d'appel à propositions conformément à la loi italienne sur les marchés publics, les règlements AICS et le guide pratique des procédures contractuelles pour l'action extérieure de l'UE (PRAG) ;
4. Fournir un soutien administratif aux Comités d'évaluation des offres / propositions, préparer les documents des contrats et des conventions de subvention accompagnés d'un rapport explicatif, suivre l'exécution et la clôture des contrats d'un point de vue administratif et coordonner la préparation de toute documentation annexée ;
5. Assurer le suivi financier du budget du programme et fournir un conseil administratif et financier au Chef/fe d'équipe sur les ajustements nécessaires à faire sur le budget et sur le plan de travail ;
6. Assurer la correcte comptabilité du programme en ligne avec les procédures AICS et UE ;
7. Fournir une assistance au Chef/fe d'équipe et au Représentant régional de l'AICS dans l'application et l'interprétation correctes de la législation européenne pendant la mise en œuvre du programme. Fournir des conseils et des opinions techniques sur l'application et l'interprétation de la législation italienne et européenne, en agissant d'une manière préventive afin d'identifier et résoudre tout possibles conflits entre la législation européenne et italienne pertinente et la législation locale ;
8. Agir en tant que point focal pour toutes les questions financières et administratives avec les autres partenaires du programme, le bailleur de fonds (UE), l'AICS Rome et les bénéficiaires du programme.
9. Organiser des séances d'information de nature procédurale et financière avant et pendant les appels d'offres ou à propositions pour les sociétés, les consultants, les ONG et tous les candidats aux appels sur les procédures administratives et financières ;



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



10. Organiser des *workshops* pour les sociétés, les consultants, les ONG etc. sur les procédures à suivre dans l'exécution des contrats signés dans le cadre du programme ;
11. Soutenir le Représentant régional de l'AICS lors des missions d'audit / d'évaluation internes et externes, en collaboration avec le/la Chef/fe d'équipe et en consultation avec les responsables concernés au sein de l'AICS ;
12. En collaboration avec le Bureau administratif de l'AICS Tunis, assurer une publicité et transparence à la publication annuelle de la liste des bénéficiaires et fournisseurs sur le site institutionnel et sur le site du programme ;
13. En collaboration avec le Bureau administratif du Bureau régional de l'AICS Tunis, assurer une publicité et transparence à la publication des documents d'appel d'offres sur le site Internet AICS Tunis et AICS Rome et sur le site Internet du programme ;
14. Interagir avec les sociétés, les consultants et les bénéficiaires de subventions pour les questions administratives, financières et juridiques ;
15. Vérification des rapports financiers fournis par le PAM dans le cadre de l'Accord de partenariat signé en janvier 2021 ;
16. Réaliser d'autres tâches au besoin.

**Interdiction de conduire d'autres activités professionnelles :** Le/la candidat/e sélectionné/ée ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité commerciale en Tunisie, ni être en situation de conflit, voire potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial de les fonctions prévues à l'article 53 du décret législatif no. 165 de 2001, visée par la loi n ° 190 de 2012 et par le Code d'éthique et de conduite de l'AICS mentionné au point 7 ci-dessous. Le comité d'évaluation de la procédure se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le candidat sélectionné.

## 2. PROFIL DU CANDIDAT

### 2.1 Conditions d'éligibilité essentielles :

Les candidats seront considérés comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

2.1.1 Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis à la sécurité sociale italienne (67 ans) ;

2.1.2 En bon état de santé apte à l'emploi ;

2.1.3 Diplôme universitaire (*Diploma di Laurea/BAC + 3*) en administration publique, loi, économie, finance, sciences politiques et sociales, développement international ou domaines connexes. D'autres diplômes dans d'autres domaines peuvent être pris en considération s'ils sont accompagnés d'une expérience sectorielle d'au moins 5 ans. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concours public, les candidats peuvent utiliser l'équipollence



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



d'admission aux concours publics, publiée sur le site Internet du ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche [www.miur.it](http://www.miur.it) ;

2.1.4 Au moins 7 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire dans le domaine de la coopération au développement avec des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou des ONGs sur la gestion administrative ou technique de projets/programmes ;

2.1.5 Au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement avec des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou des ONGs sur la gestion administrative et financière de projets/programmes ;

2.1.6 Maîtrise de l'italien (niveau C1 - Cadre européen commun de référence) ;

2.1.7 Maîtrise du français (Niveau B2 - Cadre européen commun de référence) ;

2.1.8 Maîtrise de l'utilisation des applications Microsoft Office.

2.1.9 Ne pas avoir eu, au cours de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation des travaux effectués / exécutés dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS autres que Tunis.

## **2.2 Conditions d'éligibilité préférentielles :**

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

2.2.1 Diplômes d'études supérieures (master universitaire, doctorat ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point 2.1.3 ci-dessus ;

2.2.2 Connaissance de l'arabe de base (au moins niveau A2 - Cadre européen commun de référence) ;

2.2.3 Connaissance de l'anglais (au moins niveau B1 - Cadre européen commun de référence) ;

2.2.5 Expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) dans tous les domaines ;

2.2.6 Expérience de travail antérieure pour le compte du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction Générale pour la coopération au développement et/ou l'Agence italienne pour la Coopération au Développement et/ou Union Européenne ;

2.2.7 Connaissance approfondie des programmes utilisés pour la comptabilité « SIGOV » et/ou « Gecodelue ».

## **3. COMMENT POSTULER**

La candidature doit inclure :

1. Déclaration juridiquement contraignante signée (conformément à l'article 46 du D.P.R. italien 28.12.2000 n. 445) - selon le modèle ci-joint, déclarant :



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

**Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672**



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

- A. Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis au système italien de sécurité sociale (67 ans) ;
- B. Citoyenneté ;
- C. État de santé apte à l'emploi ;
- D. Pleine jouissance des droits politiques et civils ;
- E. Absence de condamnation pour toute infraction pénale et absence de toute accusation pénale en Italie et à l'étranger ;
- F. Ne pas avoir été licencié, dispensé, déclaré caduc ou licencié d'un emploi dans un public administration, en Italie et à l'étranger ;
- G. Ne pas être soumis au service militaire obligatoire ;
- H. Ne pas avoir subi, dans la période de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une évaluation de l'insuffisance dans l'évaluation du travail effectué / réalisé dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux AICS autres que celui de Tunis ;
- I. Avoir acquis la qualification académique requise par l'avis de sélection ;
- L. Avoir acquis l'expérience professionnelle requise par l'avis de sélection ;
- M. Avoir une connaissance écrite et orale de la langue italienne, au moins niveau C1 du commun Cadre européen de référence pour les langues ;
- N. Avoir une connaissance écrite et orale de la langue française, au moins niveau B2 du commun Cadre européen de référence pour les langues ;
- O. Avoir des connaissances et une utilisation efficace et cohérente des principales applications Microsoft Office.

Toute fausse déclaration entraînera des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien. n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, risque la cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

Les candidatures doivent également inclure :

- 2. Curriculum vitae signé en italien (format Europass) précisant le mois et l'année exacts de début et de fin de chaque expérience, ainsi que le nombre total de mois pour chaque expérience.
- 3. Lettre de motivation signée en français ;
- 4. Copie du passeport valide.

Les candidats doivent également fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour les communications et doivent informer l'AICS Tunis de tout changement intervenu après la soumission de la candidature.

Les candidatures dûment datées et signées, et en format PDF, doivent être soumis à l'adresse électronique suivante : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it) avant le **28.03.2021 à 14h00** (heure de Tunis). L'objet de l'e-mail doit contenir le numéro de l'avis de vacance 02/AICSTUNISI/2021.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



Veillez noter que seules les demandes complètes (y compris les documents 1, 2, 3 et 4) reçues dans les délais seront acceptées et prises en considération.

#### **4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SELECTION**

Les conditions suivantes détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- a) Les demandes ne répondant à une ou plusieurs conditions d'éligibilité essentielles (voir point 2.1) ;
- b) La candidature est reçue après la date limite indiquée dans cette annonce (voir point 3) ;
- c) Les documents de candidature ne sont pas signés (voir point 3).

#### **5. EVALUATION DES CANDIDATURES**

Une fois le délai pour la soumission des candidatures est expiré, le Représentant de l'AICS Tunis évalue la recevabilité des demandes en ce qui concerne la présence des conditions d'éligibilité essentielles et l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidats concernés.

Par la suite, le Représentant de l'AICS nomme un comité d'évaluation qui sera composé de trois membres, qui remplissent les conditions d'autonomie et d'impartialité à l'égard des candidats. Le comité évalue les candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

##### **QUALIFICATIONS (70 points max)**

L'évaluation de l'éducation, des compétences et de l'expérience professionnelle, ainsi que la possession des conditions d'éligibilité essentielles et préférentielles telles qu'indiquées dans la documentation soumise par le candidat, seront effectuées conformément aux paramètres ci-dessous.

##### **Éducation – 10 points max**

- 6 points pour le diplôme d'études demandé ou pour un autre diplôme d'études, dans d'autres domaines, accompagné d'une expérience sectorielle d'au moins 5 ans - réf. 2.1.3
- 2 points pour chaque qualification préférentielle pour un max. 4 points - réf. 2.2.1

##### **Compétences linguistiques – 10 points max**

- 3 points pour l'arabe de base (niveau A2 - Cadre européen commun de référence) et 0,5 point pour chaque niveau supérieur à celui indiqué par le présent pour un max de 5 points - réf. 2.2.2 ;
- 3 points pour l'anglais (niveau B1 - Cadre européen commun de référence) et 1 point pour chaque niveau supérieur à celui indiqué par le présent pour un max de 5 points réf 2.2.3.

##### **Évaluation des expériences professionnelles – 40 points max**





Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



- 14 points pour au moins 84 mois d'expérience professionnelle postuniversitaire dans le domaine de la coopération au développement avec des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou des ONGs sur la gestion administrative ou technique de projets/programmes ; 2 points pour chaque semestre supplémentaire pour un max. de 6 points - réf.2.1.4 ;
- 14 pt pour au moins 36 mois d'expérience dans le domaine de la coopération au développement avec des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou des ONGs sur la gestion administrative et financière de projets/programmes ; 2 points pour chaque semestre supplémentaire pour un max. de 6 points - réf.2.1.5.

### **Évaluation des conditions d'éligibilité préférentielles – 10 points max**

- 1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) dans tous les domaines pour un maximum de 5 points - réf.2.2.5 ;
- 1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle au Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction générale de la coopération au développement et/ou l'Agence italienne de Coopération au Développement et/ou Union Européenne pour un maximum de 4 points - réf.2.2.6 ;
- 1 point pour la connaissance approfondie des programmes utilisés pour la comptabilité « SIGOV » et/ou « Gecodelue » (0,5 point pour chaque programme) – réf 2.6.7

### **ENTRETIEN (30 points max)**

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 40 points sur les qualifications (comprenant l'art. 2.1 - Conditions d'éligibilité essentielles, et l'art. 2.2 - Conditions d'éligibilité préférentielles), seront inclus dans la liste restreinte et invités à un entretien.

Cependant, le comité se réserve le droit de n'inviter à un entretien que les 5 premiers candidats selon le classement provisoire.

L'entretien se déroule par visioconférence (Skype).

L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'appel à candidatures et évalue les connaissances et l'expérience du candidat, sa capacité à réaliser les tâches en question, les compétences linguistiques requises et toute autre compétence jugée nécessaire pour évaluer le profil du candidat. L'avis d'entretien est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le candidat au moment de la candidature. Les candidats n'ont pas droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'entretien.

Un test écrit peut également être demandé.

### **Score final**



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



Les candidats ayant obtenu au moins 60 points à la fin du processus seront inclus dans la liste finale des candidats retenus, valable pour la durée du programme.

## **6. RESULTAT DE LA SELECTION**

Seuls les candidats retenus seront informés via e-mail des résultats du processus de sélection.  
Le/la candidat/e ayant obtenu le score le plus élevé dans la liste de classement recevra l'annonce via e-mail. La liste de classement reste valable un an et peut être prolongée d'un an pour des besoins motivés liés à la mise en œuvre de l'initiative. En cas de refus du candidat sélectionné ou de résiliation anticipée du contrat, le bureau se réserve le droit de contacter un/e autre candidat/e de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles.  
En cas d'égalité, le/la plus jeune candidat/e sera préféré. La liste de classement est publiée sur les sites Internet de l'AICS et de l'AICS Tunis.

Pour des raisons de besoin interne, le/la candidat/e ayant obtenu le score le plus élevé dans le classement doit être en mesure de prendre ses fonctions à Tunis au plus tard 2 mois à compter de la publication du classement sur les sites Internet de l'AICS.

## **7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

La soumission de candidatures par un/e candidat/e implique son consentement au traitement de ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et au stockage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection.  
Le Représentant de l'AICS Tunis est responsable du traitement des données personnelles.

## **8. CLAUSE DE PROTECTION**

À tout moment du processus de sélection, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin au processus de recrutement.